

**Arrêté de délégation à Monsieur GARNIER Christophe
n° 2026/36**

Le Maire de la commune de MONTCEAUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

À compter du 20 avril 2026, Monsieur GARNIER Christophe, 3ème Adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

➤ Scolaire et Jeunesse.

Monsieur GARNIER Christophe sera amené à exercer les fonctions suivantes :

Scolaire :

- Consultation pour l'achat de mobilier et matériel pour l'école, le périscolaire, le restaurant scolaire.
- Relationnel avec le personnel enseignant et le personnel communal employé à l'école, pendant le temps périscolaire et au restaurant scolaire.
- Recrutement du personnel employé à l'école, au périscolaire et au restaurant scolaire : élaboration de la fiche de poste, entretien des candidats.

ARTICLE 2 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 3 :

Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé ; une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montceaux, le 20 avril 2026

Le Maire,
Dominique MARTIN



Accusé de réception en préfecture
001-240102588-20260424-2026_36-A1
Date de réception préfecture : 24/04/2026